

Lundi 12 décembre 2016

Quevilly Habitat et la Métropole Rouen Normandie concluent un Plan de Déplacements d'Entreprise

La Métropole est attentive à la qualité de vie des habitants de son territoire. En 2016, elle s'est engagée en ce sens dans la démarche « ville respirable » visant à la réduction des nuisances urbaines et elle œuvre activement pour favoriser la mobilité durable. Depuis 2007 la Métropole soutient les entreprises et les administrations qui mettent en place des mesures destinées à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés. La Métropole propose ainsi des solutions concrètes à travers des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA) déjà en place dans 150 entités et représentant 44 000 salariés du territoire métropolitain. Afin d'encourager les salariés de Quevilly Habitat à se déplacer autrement qu'en voiture, l'entreprise, la Métropole, la TCAR et les TAE officialisent aujourd'hui la mise en place d'un Plan de Déplacements Entreprises (PDE). Ce plan comprend de nombreuses actions en faveur des transports en commun, du vélo et de la marche, destinées aux 200 salariés.



Proposer des actions en faveur de la mobilité durable implique des bouleversements, une adaptation des pratiques de mobilité et des comportements. Les plans de déplacements sont donc une solution pour accompagner les salariés dans le changement de leurs habitudes et dans le choix de leur mode de déplacement.

Les changements de comportement des salariés ne peuvent se concrétiser que sur le long terme, les PDE / PDA sont des outils efficaces à la condition qu'ils soient menés au quotidien et également sur le long terme. Le véritable challenge pour les employeurs est d'inscrire cette démarche dans la durée.

La mise en œuvre du plan d'actions de Quevilly Habitat implique la participation active de la Métropole et de deux exploitants de son réseau de transports en commun, la TCAR et les TAE, partenaires de la démarche.

Dans le cadre du PDE, la Métropole Rouen Normandie accorde 20% de réduction sur les abonnements annuels 365 jours et mensuels 31 jours SESAME plein et demi-tarifs. En contrepartie l'employeur s'engage à financer pour ses salariés une réduction du coût de ces abonnements à hauteur de 50% du prix de vente après déduction de la remise de 20% accordée par la Métropole.

Une entreprise pleinement impliquée en faveur du PDE

Quevilly Habitat est une Entreprise Sociale pour l'Habitat qui exerce son activité de construction et de gestion immobilière sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie. L'entreprise emploie 200 personnes au service de ses clients et son siège social est situé à Grand-Quevilly.

Afin de mettre en place le PDE dans l'entreprise, une enquête sur les modes de déplacement des salariés a été menée. Réalisée en septembre 2016, celle-ci a montré que la voiture est le mode de transport le plus utilisé (54 salariés sur les 84 répondants). Les modes doux sont pratiqués par 25 salariés et 6 collaborateurs optent actuellement pour le covoiturage. À ce jour, 8 salariés bénéficient d'un remboursement pour leur abonnement de transport en commun.

Le parc immobilier de l'entreprise est constitué de *:

- 10 209 logements (et 109 en gestion déléguée)
- 3 602 garages et stationnements
- 70 cases commerciales
- 1 résidence sociale (105 logements)
- 1 résidence pour personnes âgées (72 logements)
- 2 espaces sénior
- 6 locaux communs résidentiels

*Chiffres au 1^{er} juin 2016

L'entreprise en signant cette convention, s'engage à mettre en place les actions nécessaires pour la réalisation du plan de déplacements notamment sur :



Le réseau de transports en commun

Mettre à disposition l'offre du réseau Astuce au sein de l'entreprise (horaires, guide, plans...);

Informers les salariés sur la prime transport de 50%.

Le réseau SNCF-TER

- Mettre à disposition l'offre du réseau SNCF et TER (horaires, guide, plans...) et informer les salariés sur la prime transport de 50% ;
- Encourager l'utilisation du réseau pour les déplacements professionnels.

Le covoiturage

- Créer un espace dédié au covoiturage sur le site intranet de l'entreprise.

Les modes actifs : vélos et marche à pied

- Mettre à disposition une flotte de vélos pour le personnel ainsi qu'un système de réservation ;
- Mettre en place un stationnement sécurisé et abrité dans l'enceinte du site pour les vélos ;
- Communiquer sur les bienfaits et avantages des modes actifs.



Le Véhicule individuel

- Proposer des formations à l'éco-conduite ;
- Proposer des solutions de restauration sur place ou en lien avec des partenaires pour limiter l'usage du véhicule individuel.

Les déplacements professionnels

- Mettre à disposition gracieusement des titres de transport pour les déplacements professionnels ;
- Favoriser le covoiturage entre collaborateurs pour les déplacements ;
- Réduire la flotte de véhicule de l'entreprise et proposer l'auto-partage ;
- Disposer d'un véhicule électrique ;
- Promouvoir le recours à l'audio et/ou vision conférence.

Des actions de communication et de promotion de la mobilité durable seront également proposées pour valoriser et animer le PDE dans l'entreprise : livret d'accueil, journée de sensibilisation, formations ...

La Métropole au service des déplacements de ses habitants

Depuis 2007 la Métropole Rouen Normandie soutient les entreprises et les administrations qui mettent en place des mesures destinées à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés.

Afin de continuer à encourager les entreprises ou administrations qui se sont engagées dans la démarche et d'inciter de nouveaux employeurs à mettre en place des plans de déplacements, la Métropole a, en juin 2013, renforcé son dispositif d'aide aux entreprises et administrations.

La « nouvelle génération PDE » proposée a étendu le périmètre géographique du dispositif à tout le territoire couvert par la Métropole, porte la durée des conventions à 5 ans et permet aux employeurs de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de la Métropole et de ses exploitants de transport en commun dans la démarche de PDE.

À ce jour près de 150 entreprises (commerçants, hôpitaux, collectivités, entreprises privées...) proposent à 44 000 salariés des solutions de déplacements sur tout le territoire.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole élabore les PDE, accompagne les entreprises dans leur mise en place. Elle accorde également des réductions sur différents tarifs des abonnements des réseaux afin d'encourager les déplacements doux.

Afin de dynamiser les échanges et le partage d'expériences des référents PDE/PDA en entreprise, la Métropole anime un « Club mobilité » qui se réunit deux fois par an. À l'occasion de ces rencontres, des informations sont transmises sur les projets de mobilité à court, moyen ou long terme.

Les Plans de Déplacements sont établis en fonction des spécificités de chacune des entités concernées. Par exemple, la Cour d'Appel de Rouen hébergée dans le Palais de Justice de Rouen, classé monument historique, ne peut accueillir de stationnement privé dans la cour d'honneur, mais seulement celui imposé par les contraintes de sécurité et de fonctionnement du site judiciaire. Le PDE conclu tient compte de ces spécificités.

La Métropole établit également des Plans de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE) pour faciliter la mobilité par exemple des commerçants ou artisans (57 entreprises participantes) ou encore des entreprises ou associations hébergées au Pôle des Savoirs (10 entités engagées dans le PDIE).

La Métropole s'attache à offrir des solutions de mobilité durable au plus grand nombre et continuera dans les années à venir à développer les PDE/PDA sur son territoire.

Contacts presse

Quevilly Habitat

Chloé DELAFOSSE
Chargée de Communication
02 35 68 98 46
c.delafosse@quevilly-habitat.fr

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD
Attachée de presse
02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr